

Integration for Biodiversity in Togo

Contents

1. Introduction	2
2. Integration of biodiversity in national strategies and programmes	2
Strengthening reforestation	2
Strengthening institutional capacities in biodiversity management	3
Restoration and sustainable management of fragile ecosystems and protected areas	3
Strengthening capacities in combating desertification and soil degradation	4
Support to widespread use of improved charcoal and fuel wood	4
Support for the promotion of the use of butane gas as a substitute for traditional energy sources in the urban centers of Togo	4
Strengthening actions to promote agricultural biodiversity	5
3. Integration of biodiversity in other sectors	5
Agriculture	5
Transport and infrastructure	7
Energy	8
Water resources	9
Industry and mining	9
Education	10
Environmental sector	10

1. Introduction

Togo reported¹ on integration of biodiversity in national strategies and programmes, such as strengthening reforestation, strengthening institutional capacities in biodiversity management, restoration and sustainable management of fragile ecosystems and protected areas , strengthening capacities in combating desertification and soil degradation, support to widespread use of improved charcoal and fuel wood, support for the promotion of the use of butane gas as a substitute for traditional energy sources in the urban centers of Togo, strengthening actions to promote agricultural biodiversity; integration of biodiversity in other sectors, including agriculture, transport and infrastructure , energy, water resources, industry and mining, education, and environmental sector.

2. Integration of biodiversity in national strategies and programmes

Dans les divers documents de stratégies adoptées au Togo, la diversité biologique qui constitue l'épine dorsale de tout développement, est prise en compte. Il en est ainsi notamment dans le Document de Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP), la Communication Nationale sur les Changements Climatiques, le Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN). Toutes ces stratégies ont pris en compte, à quelques nuances près, les préoccupations suivantes :

Strengthening reforestation

Les actions à entreprendre sont:

- des campagnes de sensibilisation pour la lutte contre la déforestation dans les cinq régions du Togo ;
- la création de plantations communautaires pilotes dans les cinq régions du Togo ;
- l'appui à la création des pépinières villageoises dans les préfectures ;
- la plantation de tecks et autres essences forestières sur 750 000 hectares dans toutes les régions du pays ;
- les productions et vulgarisation de 450 000 pieds de Karité et de 35 000 pieds de néré dans les régions des Savanes, de la Kara, Centrale et des Plateaux (partie Est) ;
- la restauration des forêts galeries des cours d'eau avec des essences locales dans toutes les régions du pays ;
- le renforcement des activités de plantation d'anacardiers de soixante mille (60 000) pieds dans les régions de la Kara et Centrale ;

¹ Togo (2009). Quatrième Rapport National de la Nations Unies sur la Convention des Diversité Biologique, Septembre 2009, 80 pp.

- l'accompagnement des établissements scolaires dans la création de 225 exploitations de plantations forestières et de vergers scolaires ;
- l'appui aux actions de préservation et de restauration des forêts communautaires/sacrées : 77 unités écologiques ont été créées dans les cinq régions du pays ;
- le renforcement des capacités des acteurs locaux pour une gestion intégrée et participative des changements climatiques au Togo ;
- la promotion des mesures incitatives pour encourager les femmes et jeunes organisés et les communautés locales à s'impliquer davantage dans les actions de lutte contre les changements climatiques.

Strengthening institutional capacities in biodiversity management

Les actions à entreprendre sont :

- l'amélioration du cadre institutionnel à travers la mise en place d'un mécanisme cohérent de coordination et de suivi, en vue de générer un contexte de partenariat et des programmes multisectoriels :
- la mise en place des structures prévues par le Cadre National de Biosécurité ;
- l'appui de l'Etat pour l'opérationnalisation des centres d'échange CHM et BCH;
- l'amélioration de la gouvernance.

Restoration and sustainable management of fragile ecosystems and protected areas

Les actions à entreprendre sont :

- le reboisement de flancs de montagnes ;
- l'aménagement et la protection des zones humides ;
- la création de jardins botaniques régionaux dont la gestion sera assurée par les collectivités locales ;
- la dynamisation du programme de préservation des aires protégées au Togo ;
- le renforcement des actions d'agroforesterie par la vulgarisation des essences appropriées et la promotion de plantations de palmier à huile ;
- l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines des zones sensibles par la promotion des activités génératrices de revenus ;
- le développement de mesures de sécurisation foncière nécessaire à la gestion durable des plantations ;

- le renforcement des capacités des tradipraticiens et des communautés locales en matière de gestion des plantes médicinales et de leur milieu.

Strengthening capacities in combating desertification and soil degradation

Les actions à entreprendre sont :

- le renforcement des capacités d'organisation des populations pour assurer une gestion concertée des ressources naturelles ;
- l'accompagnement technique et financier pour le développement d'activités génératrices de revenus pour garantir la durabilité des actions entreprises ;
- l'éducation, la communication et le plaidoyer pour un éveil de conscience sur les causes et conséquences de la désertification ;
- la production et la large diffusion des documents sur la CCD ;
- la formation à l'entreprenariat ;
- le développement d'un mécanisme de mobilisation des ressources financières et de financement des actions de la CCD.

Support to widespread use of improved charcoal and fuel wood

Les actions à entreprendre sont :

- l'établissement d'un état des lieux de la mise en oeuvre de la politique de vulgarisation des foyers améliorés ;
- l'identification et la caractérisation des types de fourneaux et de foyers les plus performants et les moins coûteux ;
- la sensibilisation à l'économie d'énergie et à l'efficacité énergétique ;
- la formation et l'équipement des artisans ;
- la formation des animatrices endogènes ;
- l'appui à la vulgarisation des foyers et fourneaux améliorés.

Support for the promotion of the use of butane gas as a substitute for traditional energy sources in the urban centers of Togo

Les actions à entreprendre sont :

- l'amélioration de l'accessibilité des ménages au gaz butane ;
- l'appui à une disponibilité permanente du gaz butane au Togo ;

- la sensibilisation des ménages sur l'utilisation sécurisée (sans risque) du gaz butane ;
- la vulgarisation des foyers et fourneaux à gaz.

Strengthening actions to promote agricultural biodiversity

Le Document Complet de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP-C) a pris en compte cet aspect important de la diversité biologique, en consacrant notamment la sécurisation foncière et une agriculture respectueuse de l'environnement.

Les actions à entreprendre sont :

- la création de sites d'exploitation et de conservation de l'agro biodiversité locale ;
- la création et l'amélioration variétale /production végétale au Togo.

3. Integration of biodiversity in other sectors

Agriculture

Les actions à entreprendre sont :

- la promotion d'un développement agricole durable pour atteindre la sécurité alimentaire avec des technologies agro-sylvo-pastorales appropriées et écologiquement viables ;
- l'amélioration de la conservation, de la transformation, de la distribution et de la commercialisation des produits à tous les niveaux ;
- le soutien et l'appui au développement des projets agricoles intégrés favorables à la conservation des ressources naturelles ;
- la promotion de technologies garantissant l'exploitation durable des écosystèmes fragiles ;
- le développement des techniques culturales favorisant la prévention de la dégradation des ressources naturelles et des effets négatifs de la monoculture ;
- le développement de la maîtrise de l'eau à des fins d'agriculture, d'élevage, de pisciculture et de promotion des cultures de contre-saison.

Pour accroître la production agricole et réduire la pauvreté, les actions suivantes sont envisagées dans le DSRP-C :

- la définition d'une nouvelle politique foncière qui reconnaîsse et sécurise les droits d'origine coutumière ;
- un cadre juridique permettant d'évoluer graduellement vers une plus grande individualisation tout en protégeant les droits des groupes vulnérables ;

- la mise en place de marchés fonciers (de propriété ou locatif) transparents et efficaces permettant une bonne transmission et une mise en valeur optimale des ressources disponibles ;
- la recherche d'une plus grande décentralisation avec la participation des populations locales et institutions coutumières à la gestion foncière et à la gestion des conflits ;
- l'accès facile des femmes et des jeunes à la terre (y compris les veuves et orphelins de patients décédés du sida) ;
- la réduction des risques de morcellement des terres par le mode d'héritage, etc ;
- un programme d'actions pilotes au niveau des zones représentatives de la diversité foncière en vue d'identifier des systèmes de gestion rationnelle de l'espace et des ressources naturelles en tenant compte à la fois, des besoins et intérêts des populations, des priorités socio-économiques et écologiques du Gouvernement ;
- la récupération, la restauration et la remise aux propriétaires pour leur exploitation agricole, des terres qui, dégradées par l'extraction du phosphate, sont laissées dans un état inexploitable ;
- la lutte contre les feux de brousse :
- le respect des itinéraires techniques ;
- la maîtrise de l'eau ;
- la Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (GIFS) ;
- l'adoption de normes et standards nécessaires au contrôle de la qualité des produits et intrants agricoles importés ou exportés conformément aux normes internationales et aux conventions ratifiées par le Togo ;
- la mise en place d'un dispositif approprié (laboratoires d'analyse, postes d'inspection frontalière, services de répression des fraudes) pour faire appliquer les normes.

La promotion de la production animale et halieutique sera entreprise à travers les actions suivantes :

- l'appui au développement de l'élevage familial des espèces à cycles courts ;
- l'information, la sensibilisation et l'accompagnement technique des éleveurs et pêcheurs ;
- l'organisation des éleveurs et pêcheurs en groupement et faîtière et la promotion de l'émergence d'une interprofession ;
- le renforcement de l'épidémio-surveillance et la vulgarisation de la vaccination contre les grandes épizooties ;
- la promotion des abattoirs et des chambres frigorifiques ;

- l'aménagement des stations piscicoles et des retenues d'eau pour le développement de l'aquaculture ;
- le développement des sites de débarquement des produits halieutiques ;
- la création des points d'eau, des pâturages et des pistes à bétail ;
- l'élaboration et la mise en oeuvre des mesures harmonisées de prévention et d'atténuation des risques et conflits liés à la transhumance ;
- la mise en place du comité national et des comités préfectoraux de transhumance dotés de moyens requis pour le suivi de la transhumance.

Sur la base de la stratégie de relance agricole adoptée par le gouvernement, un Plan national de développement agricole sera élaboré et prendra en compte toutes les actions prioritaires tel que :

- la création des zones d'aménagement agricole planifiées (ZAAP) ;
- la maîtrise du réseau hydrographique national à travers une meilleure surveillance des cours d'eau et bas-fonds ;
- l'assainissement, la réhabilitation et la remise à niveau des plans d'eau et lacs ainsi que les lits des rivières et fleuves pour une meilleure maîtrise des inondations ;
- la préservation de l'environnement avec une plus forte implication de la femme dans le développement agricole.

Le Programme National de Sécurité Alimentaire vise entre autres :

- l'amélioration de la productivité et le développement des productions végétales, animales et halieutiques ;
- la valorisation des productions végétales, animales et halieutiques ;
- la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement ;
- la promotion de la maîtrise de l'eau et de l'hydraulique villageoise à des buts multiples.

Transport and infrastructure

Pour prévenir les atteintes à l'environnement du fait des projets de développement des transports et d'infrastructures, le Gouvernement accompagnera les stratégies de développement de ce secteur.

Les actions à entreprendre sont :

- la procédure des impacts sur l'environnement des projets d'infrastructures et des transports par la mise en oeuvre des procédures d'étude d'impact environnemental dans le cycle desdits projets ;

- la promotion des mesures visant à intégrer les stratégies de conservation des ressources naturelles dans la planification et la gestion des transports et des infrastructures ;
- la prévention et la lutte contre les pollutions atmosphériques et nuisances causées par le transport à travers la révision des procédures de contrôle technique des véhicules et l'adoption de mesures freinant l'importation et l'utilisation de véhicules polluants ;
- l'intégration des projets d'implantation des infrastructures dans une approche d'aménagement progressif du territoire et de gestion des ressources naturelles.

Energy

La politique nationale en matière d'énergie vise une satisfaction de la demande en énergie compatible avec les nécessités de la préservation de l'environnement. A cet effet, Les actions à entreprendre sont :

- la promotion de toutes les technologies et formes d'économie et de conservation d'énergie, notamment par la vulgarisation de l'utilisation des foyers améliorés et la promotion des énergies alternatives ;
- la promotion du reboisement à des fins de production de bois-énergie ;
- le développement des programmes d'éducation et de sensibilisation en matière d'économie d'énergie et d'utilisation de systèmes et formes d'énergies favorables à l'environnement ;
- la suppression des obstacles socio-économiques, psychologiques et techniques entravant la promotion de l'utilisation du gaz domestique ;
- la promotion de la recherche appliquée pour une meilleure valorisation de la biomasse énergie et le développement des énergies renouvelables ;
- le développement du recyclage des déchets organiques pour la production de biogaz.

Suite à l'Analyse environnementale du Togo, une stratégie nationale pour l'énergie domestique (SED) sera élaborée pour contribuer à :

- la protection de l'environnement, en limitant la surexploitation des formations forestières pour la production de bois-énergie, et les émissions de GES lors de la carbonisation et de la combustion des combustibles pour la cuisine et l'éclairage, et pour la production d'électricité ;
- la lutte contre la pauvreté, en réduisant les dépenses des ménages pour les combustibles domestiques, en créant des revenus en milieu rural, en limitant les risques sanitaires liés à l'inhalation des fumées dégagées par la combustion du bois énergie, en améliorant les conditions de sécurité grâce à l'éclairage public, et en améliorant les conditions de vie par des tâches de cuisine moins pénibles et un meilleur éclairage.

Water resources

Afin de promouvoir la gestion rationnelle des ressources en eau, le Gouvernement se propose de mettre en oeuvre un ensemble d'actions.

Les actions à entreprendre sont :

- la maîtrise de l'eau en milieu rural à des fins de développement ;
- l'amélioration de la gestion des ressources en eau dans les zones urbaines et rurales ;
- le renforcement du cadre législatif et réglementaire de gestion des ressources en eau et la consécration des droits de l'eau dans le Code de l'eau en s'assurant de sa cohérence avec le Code de l'environnement ;
- le renforcement des capacités institutionnelles, la réhabilitation et la maintenance des outils des services hydrologiques et hydrogéologiques;
- le développement des capacités de gestion des ressources en eau ;
- la prévention de la pollution des eaux par l'amélioration des conditions d'assainissement et de gestion des déchets industriels et ménagers ;
- l'actualisation des Schémas Directeurs d'Assainissement ;
- le renforcement de la sensibilisation du public sur la nécessité de la conservation et de l'utilisation rationnelle des ressources en eau ;
- l'aménagement et la protection des bassins versants et la lutte contre la pollution des plans d'eau;
- la gestion intégrée du littoral avec la poursuite de la lutte contre l'érosion côtière ainsi que l'aménagement de la mise en valeur de la zone côtière.

Industry and mining

Les actions à entreprendre sont :

- la déconcentration des unités industrielles de la zone côtière à travers des mesures incitatives destinées à promouvoir le développement industriel des différentes régions et à atténuer la pression sur le littoral ;
- la mise en application de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, y compris dans les zones franches industrielles, en concertation avec les différents acteurs concernés pour mieux lutter contre les pollutions et risques industriels ;
- l'évaluation environnementale des projets industriels pour promouvoir un développement industriel écologiquement viable ;

- la promotion de technologies industrielles respectueuses de l'environnement et la gestion rationnelle des déchets industriels ;
- le renforcement des capacités nationales de surveillance et de contrôle des rejets de matières polluantes dans l'atmosphère, les eaux et les sols ;
- la définition et la mise en oeuvre de méthodes d'exploitation minière à faible incidence négative sur l'environnement et la réhabilitation des sites d'exploitation minière ;
- la réhabilitation des carrières d'extraction de mines par le remblai et le reboisement compensatoire des sites exploités de manière à pouvoir leur donner d'autres fonctions/usages environnementales et/ou socioéconomiques.

Education

Au Togo, l'éducation environnementale fait partie intégrante des programmes d'enseignement dans les divers degrés d'enseignement ; ce qui sous-entend la biodiversité.

Enseignements Primaire, et secondaire

Le programme des Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) en vigueur au premier cycle du secondaire depuis 1988, vise l'éducation à l'environnement. Il a pour objectif d'amener l'élève à reconnaître qu'il lui est impérieux de protéger le milieu naturel pour sauvegarder l'équilibre entre tous les éléments qui le composent. Ce programme a été complété par un autre programme intégré du projet EPD/SR (Education en matière d'Environnement et de Population pour un Développement humain Durable, et de la Santé de la Reproduction). Il en est ainsi du second cycle du secondaire.

Enseignement Supérieur

Dans les facultés et écoles des universités du Togo, la diversité biologique a une part importante dans les programmes d'enseignement. La diversité biologique et sa conservation constituent des unités d'enseignement.

Environmental sector

Somme toutes, les aspects de conservation et d'utilisation durables de la diversité biologique sont progressivement intégrés dans les stratégies et plans d'actions nationales sectorielles et intersectorielles élaborés et mis en œuvre avec la participation de tous les acteurs. Il en est ainsi du Document Complet de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP-C), qui a été validé en atelier national en avril 2009, dont l'un des piliers est consacré à la gestion efficace des ressources naturelles et de l'environnement. Afin de renforcer le cadre national de gestion de l'environnement et des ressources naturelles, l'Etat a pris l'option : (i) d'intégrer la dimension environnementale dans les politiques, stratégies, plans et programmes de développement à travers l'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable ; (ii) d'améliorer le cadre juridique et institutionnel de gestion de l'environnement et des ressources forestières ; (ii) de renforcer les capacités juridiques, institutionnelles, techniques et

financières de gestion de l'environnement des différents secteurs d'activités et catégories d'acteurs du développement ; et (iii) de développer la conscience écologique des populations.

La réduction de la pression sur les ressources naturelles suppose une rationalisation de leur exploitation au travers d'outils et techniques appropriés à la promotion d'un développement économique et social durable. A cet effet, les actions prioritaires qui seront mises en œuvre sont : (i) la conservation et la valorisation de la biodiversité ; (ii) la lutte contre la désertification et la dégradation des sols ; (iii) l'atténuation des émissions de gaz à effets de serre et autres sources de pollution ; (iv) la promotion de la foresterie privée et communautaire ; (v) l'augmentation du couvert végétal par le reboisement et l'aménagement et la restauration des forêts naturelles. Une plate-forme nationale de prévention et de gestion des catastrophes a été mise en place dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre d'Action de Hyogo.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité et du cadre de vie, il est envisagé de promouvoir :

(i) une gestion écologiquement rationnelle des différentes catégories de déchets ; (ii) une gestion rationnelle des produits chimiques ; (iii) la préservation du cadre de vie des populations urbaines et rurales contre toutes les formes de pollutions et nuisances (y compris la pollution en mer) ; (iv) l'aménagement des abords des lagunes en espaces de loisirs ; et (v) la création d'espace vert dans les centres urbains et semi-urbains.

La Stratégie Nationale de Développement à long terme basée sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) adoptée en 2007 et de laquelle découle le DSRP consacre cette approche intégrée de conservation et d'utilisation durables de la diversité biologique. Aussi, sont prises en compte la CITES, la Convention sur les espèces migratrices, la Convention Ramsar sur les zones humides et la Convention sur le patrimoine mondial), les conventions de Rio (CCNUCC, la Convention sur la lutte contre la désertification UNCCD).

Comme il a été relevé dans le chapitre précédent, tout projet ou programme pouvant avoir des effets néfastes sur l'environnement fait l'objet d'étude impact ou d'évaluation environnementale selon le cas. Un canevas de Plan de Gestion de l'Environnement (PGE), conçu à cet effet, est mis à la disposition de tout promoteur de projet et devra comporter les mesures d'atténuation des impacts des activités du projet suivant le canevas ci-après : (i) l'ensemble des mesures d'atténuation ou de compensation identifiées et retenues dans le cadre de l'exécution du projet ; (ii) l'identification et la responsabilisation des acteurs concernés par la mise en œuvre du plan de gestion de l'environnement ; (iii) les dispositions envisagées en matière de renforcement des capacités des institutions et acteurs nationaux concernés en vue d'assurer la mise en œuvre du Plan de Gestion de l'Environnement et le contrôle de son exécution ; (iv) le calendrier de mise en œuvre du Plan de Gestion de l'Environnement en cohérence avec le calendrier global d'exécution du projet ; (v) les dispositions prises en vue d'assurer le financement et la mise en œuvre effective du Plan de Gestion de l'Environnement aux différentes phases de l'exécution du projet ; (vi) les indicateurs de contrôle de la mise en œuvre du plan ; et (vii) les coûts du contrôle de la mise en œuvre et ses modalités de financement.

Seulement, nous ne répéterons jamais assez que des pressions s'exercent sur les éléments de la diversité biologique et pour cause le taux élevé des populations pauvres qui recourent le plus souvent aux ressources naturelles pour leur survie. La mise en œuvre des actions prioritaires contenues dans le DSRP complet permettrait de réduire ces pressions et d'améliorer les tendances.